

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

“MON GRAND ORAL EN 180 SECONDES”

EDITION 2023

AVERTISSEMENT

Le jeu concours est indépendant de l'épreuve du grand oral, tant dans ses objectifs, finalités, critères d'évaluation que dans la nature même de l'exercice. Rempporter le ou les prix ne garantit pas une excellente note à l'épreuve de baccalauréat. Ainsi, la participation au concours n'a aucun caractère prédictif mais peut constituer un bon exercice de synthèse et d'entraînement à la prise de parole.

LES OBJECTIFS DU CONCOURS :

- Présenter la démarche de travail suivie par les élèves de première et/ou de terminale ST2S lors de leur préparation (par exemple : le choix des questions initiales, les contacts pris avec les acteurs de terrain et les réponses obtenues, les outils utilisés pour organiser le travail, l'utilisation et l'apport des outils qui ont permis de cerner et analyser l'étude, les ajustements qui ont dû être faits, la démarche globale de travail...)
- Réaliser une présentation synthétique et originale sous la forme d'une capsule vidéo de 3 mn maximum.

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

DATES D'OUVERTURE DU CONCOURS :

Du mardi 1er mars au vendredi 02 juin 2023.

MAIS QUI PEUT CONCOURIR ?

Tous les élèves de première et de terminale ST2S et leurs professeurs.

MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Une inscription du ou des élèves est nécessaire. Sous couvert du chef d'établissement l'enseignant de STSS envoie le formulaire d'inscription du ou des élèves de la classe avant le vendredi 02 juin à l'adresse : mgoen180s@gmail.com

Toute personne figurant de façon identifiable sur la vidéo devra avoir signé une autorisation de diffusion qui devra être transmise par voie numérique à cette adresse (mgoen180s@gmail.com).

Cette autorisation concerne :

- les élèves participant au concours ;
- toutes les personnes apparaissant sur les vidéos ou dont la voix est diffusée.

Retrouvez les autorisations à compléter ainsi que le formulaire de pré-inscription sur le blog catégorie "Droit à l'image".

DEPOT DES VIDÉOS ET AUTORISATIONS:

Les vidéos et autorisations d'utilisation des images et de la voix doivent être déposées avant le **Vendredi 2 juin 2023**.

Le principe est le suivant :

Envoi de la vidéo par Filsender au format mp4 par le professeur-référent à l'adresse : mgoen180s@gmail.com - un tutoriel d'utilisation de Filsender est disponible sur le blog.

Ne pas oublier de mentionner dans l'envoi :

- Le prénom et l'initiale du nom de l'élève, le lycée d'origine, le thème de la présentation,
- et de **joindre les autorisations de l'image et de la voix** pour chaque personne reconnaissable sur la vidéo.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès aux données personnelles les concernant. Par ailleurs, le concours s'inscrit dans un cadre scolaire et les productions doivent respecter les principes républicains.

Pour les établissements privés hors contrat, une supervision du corps d'inspection précédera la mise en ligne des vidéos.

Attention, le concours peut être annulé si le nombre de participants est jugé insuffisant.

LES MODALITÉS DE VOTES

LES PRIX

Des récompenses seront remises distinctement aux élèves de première et aux élèves de terminale, selon les modalités suivantes :

1. Prix du jury pour les élèves de terminale

Catégorie 1 : Prix « Aisance et force de conviction »

- dans le fond : la présence d'un argumentaire varié, s'appuyant sur des données précises ou utilisant des exemples contextualisés adossés à de solides connaissances ;
- dans la forme : une présence à l'écran, l'utilisation d'un jeu de scène ou de supports appuyant la démonstration.

Catégorie 2 : Prix « Clarté des propos »

- dans le fond : une présentation structurée, argumentée et la présence d'un raisonnement. Les notions des disciplines de spécialité, et particulièrement celles de Sciences et techniques sanitaires et sociales sont utilisées pour développer une analyse ancrée dans le champ sanitaire et social rendue accessible à un large public.
- dans la forme : une élocution avec un débit, un ton et un volume adapté. Les accentuations, la direction du regard et le rythme du discours doivent participer à la compréhension du message.

2. Prix du public pour la meilleure vidéo pour les élèves de première après un vote ouvert à tous.

QUI PEUT VOTER ? :

Pour le "prix du public":

Un mur virtuel réunissant les vidéos sera accessible sur le blog à partir du mardi 06 juin 2023.

Tous les supporters votent en likant la vidéo préférée (en cliquant sur les étoiles situées sous la présentation).

Pour les prix dans la catégorie "du jury":

Un jury extérieur composé d'IA-IPR, de chefs d'établissements, de directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, de professeurs d'université, de référents numériques, d'enseignants et d'anciens élèves de ST2S votera pour la présentation la plus claire et pour la présentation la plus convaincante.

DURÉE DES VOTES :

Du lundi 5 juin au mardi 20 juin 2023.

RÉSULTATS :

Ils seront communiqués entre le 21 et 23 juin 2023 aux enseignants référents puis diffusés sur le blog.

Pour retrouver l'intégralité des documents et des informations :

<http://blog.ac-versailles.fr/pechakuchaenst2s/index.php/>

Nous vous souhaitons un bon concours

Pour des informations complémentaires :

mgoen180s@gmail.com